

**Résolution du 20 mai 2014 de Mme et MM. Morten Gisselbaek, Pierre Vanek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer et Pierre Gauthier: «022 Télégenève SA Naxoo: une direction à donner».**

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 28 septembre 2015)

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- le vote du corps électoral du 9 février 2014 qui, à une nette majorité, s'est déclaré opposé à la vente des actions de 022 Télégenève SA;
- que cette société remplit un important rôle de service public dans le paysage audiovisuel genevois en proposant des prestations de qualité à faible coût;
- que 12 emplois sont menacés d'être supprimés alors que certains actionnaires voudraient se répartir des dividendes;
- qu'il est essentiel de remettre en cause la migration du fichier client de 022 Télégenève SA qui a été effectuée vers le partenaire minoritaire sans contrepartie;
- que les 95 salarié-e-s de 022 Télégenève SA sont aujourd'hui désorientés et se sentent abandonnés par la Ville de Genève;
- qu'il est temps de donner des orientations très claires aux responsables de l'entreprise ainsi qu'à son conseil d'administration pour que 022 Télégenève SA reste financièrement saine, pérenne, et qu'elle continue de fournir des prestations de qualité,

le Conseil municipal adopte la «feuille de route» suivante et invite le Conseil administratif à s'y associer, notamment en obtenant de ses représentant-e-s au conseil d'administration qu'ils adoptent une attitude convergente avec celle des représentant-e-s du Conseil municipal afin d'y défendre en priorité les intérêts de la Ville de Genève et ceux de ses habitantes et habitants.

### FEUILLE DE ROUTE POUR LES REPRÉSENTANT-E-S DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NAXOO 022 TÉLÉGENÈVE SA

#### **Objectifs à remplir**

- Défendre les intérêts de la Ville de Genève, dans la mise en œuvre de son rôle d'actionnaire majoritaire.
- Défendre le service public et les emplois, répondant ainsi à l'attente des citoyennes et citoyens exprimée dans les urnes le 9 février dernier.
- Défendre des prestations de qualité prenant en compte la diversité d'origine de la population genevoise en proposant notamment une offre de chaînes à la carte reflétant cette diversité.
- Rechercher et mettre en œuvre des pistes de développement de l'offre de l'entreprise dans tous les secteurs du câble;

- Remettre en cause la convention d'actionnaires qui est, dans sa forme actuelle, notoirement défavorable à la Ville de Genève pourtant actionnaire majoritaire;
- Relocaliser l'ensemble des services à Genève.

### **Moyens à mettre en œuvre**

- Participer à une délégation représentant réellement les orientations déterminées par le vote populaire du 9 février.
- Parler d'une seule voix pour représenter une force d'action supérieure à celle d'autres actionnaires.
- Obtenir le changement de la présidence du Conseil d'administration où doit être nommée une personne dont les orientations sont cohérentes avec la nouvelle situation.
- Conserver l'ensemble du personnel.
- Démarcher les 85 000 personnes clientes de Naxoo 022 Télégénève SA afin de les rassurer, de les fidéliser et de leur proposer les meilleures offres possibles.
- Réorienter le service commercial pour qu'il promeuve une image «Genève» de la société.

Les représentants, élues ou élus par le Conseil municipal, rendront régulièrement compte audit conseil de l'avancée de la situation par le biais de sa commission des finances.

Elles ou ils s'engagent à accomplir leur mandat dans le sens de la feuille de route ci-dessus.

Elles ou ils acceptent d'être en tout temps révocables par le Conseil municipal si celui-ci estime que la situation l'exige.